

GL271

L'IMPAYÉ DE LOYER : ACTUALITÉS ELAN ET PROJET DE RÉFORME DE LA JUSTICE

6

OBJECTIFS

- **Maîtriser** la procédure d'impayé de loyer et son actualité législative et jurisprudentielle

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires de bien, juristes, gestionnaires contentieux

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Avocat spécialisé en droit immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - MAÎTRISER LES CLAUSES DU BAIL UTILES AU RECOUVREMENT DES LOYERS

- Clause de solidarité (nouveau loi ELAN/ cas des violences conjugales)
- Clause résolutoire (nouveau loi ELAN/ les nouvelles mentions du commandement)

II - LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DE L'IMPAYÉ

- L'injonction de payer (la procédure dématérialisée et centralisée : réforme de la Justice)
- L'assignation (FOND / REFERE)
- La conciliation

III - LA PARTICULARITÉ DU SURENDETTEMENT

- Les différentes étapes de la procédure de surendettement
- Le juge du bail se prononce après l'ouverture d'une procédure de traitement de surendettement (4 situations étudiées)
- Le juge du bail se prononce avant l'ouverture d'une procédure de traitement de surendettement (4 situations étudiées)

IV - LA PROCÉDURE D'EXPULSION

- Les différentes étapes
- Le recouvrement des sommes dues

V - CONNAITRE LES SITUATIONS À RISQUE

- Le décès du locataire
- L'abandon du logement